SENEGAL

Mid-term Implementation Assessment

UPR-INFO.ORG

PROMOTING AND STRENGTHENING THE UNIVERSAL PERIODIC REVIEW

Introduction

1. Purpose of the follow-up programme

> *The second and subsequent cycles of the review should focus on, inter alia, the implementation of the accepted recommendations and the development of the human rights situation in the State under review.*
>
> A/HRC/RES/16/21, 12 April 2011 (Annex I C § 6)

The Universal Periodic Review (UPR) process takes place every four years; however, some recommendations can be implemented immediately. In order to reduce this interval, we have created an update process to evaluate the human rights situation two years after the examination at the UPR.

Broadly speaking, *UPR Info* seeks to ensure the respect of commitments made in the UPR, but also more specifically to give stakeholders the opportunity to share their opinion on the commitments. To this end, about two years after the review, *UPR Info* invites States, NGOs and National Institutions for Human Rights (NHRI) to share their comments on the implementation (or lack thereof) of recommendations adopted at the Human Rights Council (HRC).

For this purpose, *UPR Info* publishes a Mid-term Implementation Assessment (MIA) including responses from each stakeholder. The MIA is meant to show how all stakeholders are willing to follow and implement their commitments: civil society should monitor the implementation of the recommendations that States should implement.

While the follow-up's importance has been highlighted by the HRC, no precise directives regarding the follow-up procedure have been set until now. Therefore, *UPR Info* is willing to share good practices as soon as possible and to strengthen the collaboration pattern between States and stakeholders. Unless the UPR's follow-up is seriously considered, the UPR mechanism as a whole could be affected.

The methodology used by UPR Info to collect data and to calculate index is described at the end of this document.

Geneva, 1rst February 2012

Follow-up Outcomes

1. Sources and results

All data are available at the following address:

http://followup.upr-info.org/index/country/senegal

We invite the reader to consult that webpage since all recommendations, all stakeholders reports and the unedited comments as well can be found at that very internet address.

3 NGOs were contacted. Both the Permanent Mission to the UN in Geneva and the State were contacted. The domestic NHRI was contacted as well.

1 NGO responded to our enquiry. The State under Review did not respond to our enquiry. The domestic NHRI responded to our enquiry.

IRI: 7 recommendations are not implemented, 30 recommendations are partially implemented, and 0 recommendation isfully implemented. No answer was received for 60 out of 98 recommendations.

2. Index

Hereby the issues which the MIA deals with:

rec. n°	Issue	page	IRI
1	General	page 5	not impl.
5	Right to education	page 5	partially impl.
12	Other	page 5	partially impl.
13	Freedom of the press	page 6	partially impl.
15	Rights of the Child	page 7	partially impl.
16	Rights of the Child, HIV - Aids,	page 8	partially impl.
17	Technical assistance	page 9	-
21	International instruments, Freedom of opinion and expression,	page 6	partially impl.
24	Justice, Detention conditions,	page 9	not impl.
28	Special procedures	page 9	partially impl.
29	HIV - Aids	page 8	partially impl.

rec. n°	Issue	page	IRI
33	Treaty bodies, Technical assistance, International instruments,	page 10	not impl.
34	Freedom of opinion and expression	page 10	partially impl.
36	Women's rights, Rights of the Child, Right to health,	page 11	partially impl.
37	Women's rights, Trafficking, Rights of the Child,	page 7	partially impl.
39	Women's rights	page 12	partially impl.
43	Women's rights, Right to health,	page 11	partially impl.
45	Human rights education and training, Freedom of the press,	page 13	not impl.
50	Women's rights, Torture and other CID treatment, Rights of the Child, Human rights education and training,	page 13	partially impl.
51	Freedom of the press	page 6	partially impl.
54	Special procedures	page 9	partially impl.
55	Treaty bodies, Trafficking, Rights of the Child,	page 7	partially impl.
59	Rights of the Child	page 7	partially impl.
64	Torture and other CID treatment, Special procedures, Justice,	page 10	not impl.
66	Women's rights	page 12	partially impl.
70	Freedom of the press	page 6	partially impl.
76	Women's rights	page 12	partially impl.
78	Women's rights, Rights of the Child, Right to health,	page 11	partially impl.
81	Freedom of opinion and expression, Freedom of association and peaceful assembly,	page 6	partially impl.
84	Rights of the Child, Justice,	page 14	not impl.
85	Women's rights, Human rights education and training,	page 12	partially impl.
89	Freedom of the press, Freedom of opinion and expression,	page 6	partially impl.
90	Women's rights, Torture and other CID treatment, Rights of the Child,	page 7	partially impl.
91	Rights of the Child, International instruments,	page 7	partially impl.
93	Freedom of opinion and expression, Freedom of association and peaceful assembly,	page 6	partially impl.
97	Special procedures, Freedom of the press,	page 6	partially impl.
98	Minorities	page 14	not impl.

3. Feedbacks on recommendations

Recommendation n°1: *Continue efforts and initiatives to promote dialogue, peace and tolerance between religions, civilizations and cultures*. (Recommended by *Algeria*).

IRI: *not implemented*

Organisation Nationale des Droits de l'Homme du Sénégal (ONDH) response:

Des actions sont entreprises dans ce domaine et mériteraient d'être soutenues par le pouvoir public. En effet, le Sénégal traverse une situation assez critique avec la tenue des élections très prochainement. S'ajoutant à cela, il faut prendre en compte la recrudescence des attaques dans le sud du pays (en Casamance). Cela devrait renvoyer à des actions plus appropriées dans le règlement de ce conflit. Il faut également noter, en matière d'élection, l'existence d'un Comité de veille présidé par la société civile et regroupant les différents acteurs politiques ainsi que plusieurs mouvements : AST, BENNO SIGGIL SENNEGAL, la Coalition des indépendants, le groupe des non-coalisés, Tahawal Sénégal, etc. Ce Comité a eu à coordonner la revue du code électoral en perspective du vote de la loi y afférent.

Recommendation n°5: *Continue to promote measures in order to strengthen the educational system* (Recommended by *Angola*).

IRI: *partially implemented*

ONDH response:

Le système d'éducation du Sénégal est à renforcer malgré les efforts fournis. Le secteur est souvent perturbé du fait des grèves des enseignants et des élèves. Il est à souhaiter la poursuite du dialogue entre les acteurs et surtout le respect des engagements entre les parties.

Recommendation n°12: *Respect and protect the human rights and the fundamental freedoms of all persons without any form of discrimination* (Recommended by *Belgium*).

IRI: *partially implemented*

ONDH response:

Le respect des droits humains se pose avec acuité malgré l'arsenal juridique bien étoffé, tel que conféré par différents articles de la Constitution du Sénégal. De fait, la loi constitutionnelle adoptée le 13 novembre 2007 a permis la modification des articles 7, 63, 68, 71 et 82 de la Constitution, prévoyant désormais que «La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives et aux mandats». Dans ce cadre, un observatoire a été mis en place et il est à souhaiter que de plus amples actions soient entreprises pour le rendre opérationnel et ainsi répondre aux objectifs visés. Par ailleurs, la complexité du problème de l'homosexualité est liée aux valeurs culturelles et traditionnelles qui nécessite des mécanismes de plaidoyer afin de gérer ce phénomène et de lutter contre la [vindicte] populaire. Dans le même ordre d'idée, il faut relever la problématique des enfants de la rue (talibés) et les prendre en charge, au regard de leur nombre. De plus, il subsiste une réticence de certains acteurs à considérer le droit réservé à l'enfant

bien qu'une loi existe dans ce sens pour punir les violations fréquentes du droit de l'enfant au Sénégal, notamment concernant la violence physique.

Recommendation n°13: *Revise its legislation on freedom of the press in order to bring it into line with international standards.* (Recommended by *Belgium*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°21 *Respect its commitments concerning the freedom of expression which it undertook by ratifying the ICCPR* (Recommended by *Canada*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°51: *Act on the promise made by the President in 2004 to reform the press law and to eliminate prison terms for press offences.* (Recommended by *Ireland*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°70: *Decriminalise press offences* (Recommended by *the Netherlands*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°81: *Protect the rights of assembly and freedom of expression in the country* (Recommended by *Slovenia*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°89: *Take specific and effective measures including legislative action required in order to ensure respect for freedom of expression and the press in accordance with international standards.* (Recommended by *Sweden*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°93: *Take specific and effective measures required in order to ensure respect for freedom of expression and association* (Recommended by *Switzerland*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°97: *Take forward plans to decriminalise press offences as agreed by the President of the Republic in 2004 and as reported to the United Nations Special Rapporteur on the Promotion and Protection of the right to freedom of opinion and expression*(Recommended by the United Kingdom).

IRI: *partially implemented*

Comité Sénégalais pour les Droits de l'Homme (CSDH) response:

Pour donner suite à la promesse faite par le Président en 2004 de modifier la loi sur la presse et de supprimer les peines de prison pour les délits de presse, un projet de loi portant code de la presse a été adopté en réunion du Conseil des ministres du jeudi 16 septembre 2010. Le nouveau code consacre notamment la dépénalisation des délits de presse au Sénégal. Il est pour le respect des libertés.

Recommendation n°15: *Continue to apply measures aimed at the implementation of the Criminal Code and other legal mechanisms in place to protect children* (Recommended by *Botswana*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°37: *Continue efforts to effectively combat human trafficking, to protect child victims of sexual exploitation and to prevent abuse of girls as domestic servants* (Recommended by *Germany*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°55: *As recommended by the Committee on the Rights of the Child, ensure that the law against trafficking of human being and sexual exploitation of children be better implemented and take better measures to protect girls engaged in domestic work from economic exploitation and sexual abuse* (Recommended by *Luxembourg*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°59: *Further strengthen efforts in eliminating economic exploitation of children, including child labour, by implementing more effective measures on poverty eradication and access to education* (Recommended by *Malaysia*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°88: *Continue efforts and take necessary policy measures to ensure that children are protected from corporal punishment and other forms of violence or exploitation* (Recommended by *Sweden*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°90: *Ensure the implementation of law 99-05, which prohibits Female Genital Mutilation FGM to prevent and eradicate this practice* (Recommended by *Switzerland*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°91: *Step up efforts to implement the Convention on the Rights of the Child, particularly in the areas of juvenile justice, trafficking of children and child labor* (Recommended by *Switzerland*).

IRI: *partially implemented*

CNDH response:

Le Sénégal œuvre de plus en plus pour le respect des droits des enfants. En effet, la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) et le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP-2) soulignent le besoin de développer des mécanismes de protection des enfants contre les abus. Ils comprennent des mécanismes préventifs ainsi que de riposte. Il existe déjà un cadre législatif pour la protection des enfants. La convention relative aux droits de l'enfant a été incorporée dans la constitution de 2001. Par ailleurs, il y'a un appui de taille au niveau le plus élevé avec la création de la Cellule d'Appui pour la petite Enfance(CAPE), sous l'égide de la présidence. La Direction pour la Protection des Droits de l'enfant(DPDE) au MFSNEFMF est responsable de plusieurs services et programmes opérationnels.

Un autre acquis allant dans ce sens la création du Défenseur des enfants : « la particularité c'est que cette institution sera indépendante de tous les pouvoirs, mais elle pourra s'autosaisir et saisir toutes les réclamations formulées par des enfants comme cela ce passe dans certains pays. C'est donc une avancée très significative dans le cadre de la protection de l'enfance et du coup de la consécration des droits des enfants ».

Néanmoins, il serait prématuré de conclure qu'un système effectif de protection des enfants est déjà installé. La capacité administrative, la coordination inter-agences et le financement gouvernemental sont très limités. Il subsiste de graves défis dans l'application de la loi, notamment dans le cas des dispositifs légaux qui vont à l'encontre d'attitudes culturelles traditionnelles. La mise en œuvre demeure toujours très dépendantes des bailleurs de fonds et des ONG.

Recommendation n°16: *Continue to pursue commendable efforts to combat HIV and AIDS, and share experiences, particularly regarding the involvement of youth in programmes designed to fight this scourge* (Recommended by *Botswana*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°29: *Pursue policy regarding persons with HIV and elderly persons which makes the commitment of Senegal more concrete for the cause of human rights* (Recommended by *the Democratic Republic of Congo*).

IRI: *partially implemented*

CNDH response:

S'agissant du VIH/SIDA le Sénégal est cité comme un pays de référence en Afrique dans la lutte contre le SIDA. En effet, la séroprévalence au sein de la population générale est estimée à 0,7°/° par l' [Enquête Démog raphique et de Santé] IV (2005). Même si aujourd'hui beaucoup d'efforts ont été consentis pour une meilleure prise en charge du VIH chez la femme (exemple [de] 3 sites PTME en 2002 on est passé à 256 sites fonctionnels ; de 3'484 femmes enceintes dépistées en 2002, on est passé à 111'210 femmes en 2008), il s'avère urgent d'engager les femmes et les hommes à revoir les normes sociales qui rendent les femmes plus vulnérables et d'assurer un libre accès à l'information et aux services. Concernant le VIH même si beaucoup d'efforts ont été consentis par le gouvernement et es partenaires pour rendre les soins, par ailleurs le Ministère de la santé à élaboré des documents de référence et entrepris des actions en faveurs de la santé de la reproduction, il s'agit de :

1. Feuille de route multisectorielle pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale
2. Plan stratégique de la santé de la reproduction
3. Standards de services de prise en charge des adolescents/jeunes
4. Plan de sécurisation des produits de la SR et de planification familiale
5. Plan stratégique de prévention et de prise ne charge des fistules d'origine obstétricales
6. Programme communautaire pour la promotion de la santé de la mère, du nouveau né et de l'enfant : initiative « Badienou Gokh » pour traduire en acte la vision de Monsieur le Président de la République de Sénégal, son excellence Maitre Abdoulaye Wade et son engagement auprès de la communauté internationale à

atteindre les OMD d'ici 2015. Le Ministère de la santé a développé entre autres une stratégie novatrice au niveau de la communauté en impliquant mieux les populations pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infanto juvéniles qui restent encore très élevées dans notre pays. Cette stratégie appelée « Badienou Gokh » consiste dans chaque quartier ou village à responsabiliser une femme leader dont la mission sera de sensibiliser les femmes et leurs montrer comment elles peuvent éviter les accidents de la grossesse et de l'accouchement, de suivre les femmes enceintes pour les familiariser avec les consultations prénatales, les accouchements dans les structures de santé, les consultations postnatales, le suivi dans l'alimentation et la vaccination.

7. L'application de mesures d'ordre législatif et réglementaire et la mise en œuvre de programmes prenant en compte la santé de la mère et de l'enfant. A ce niveau il importe de noter pour s'en féliciter le vote et la promulgation de la loi sur la santé de la Reproduction.
8. L'introduction de la dimension Genre dans la Santé de la reproduction dans les régions de Ziguinchor sous forme de capacitation des prestataires et la mise en œuvre d'un programme d'audits des décès maternels dans sept régions du Sénégal.

Recommendation n°17: *Continue with efforts to harmonize reforms and consolidate institutions in respect of democratic principles and human rights despite the constraints that a developing country is always facing, and with the support of OHCHR and the international community* (Recommended by *Burkina Faso*).

IRI: -

ONDH response:

Des efforts doivent être mis de l'avant pour assurer et prévoir la présence d'un avocat au moment de la garde à vue.

Recommendation n°24 *Enhance effectiveness of the judiciary, inter alia in terms of the length of pre-trial detention* (Recommended by *Czech Republic*).

IRI: *not implemented*

ONDH response:

Malgré les avancées faites dans ce domaine, il faut relever que de longues détentions préventives sont toujours une réalité au Sénégal. Des efforts doivent être fournis pour résorber cette problématique. La réflexion se poursuit en vue de dédommagement pour les individus libérés après plusieurs années de détention en l'absence de délit confirmé.

Recommendation n°28: *Consider extending and implement a standing invitation to all special procedures* (Recommended by *Czech Republic*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°54: *Consider extending a standing invitation to all special procedures* (Recommended by *Latvia*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°64: *Extend invitations to the special rapporteurs on torture and on the independence of judges and lawyers* (Recommended by *Mexico*).

IRI: *not implemented*

CNDH response:

Le Sénégal est de plus en plus ouvert aux visites des rapporteurs spéciaux :

• Visite du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants et du Groupe de travail sur la détention arbitraire en 2009.

• Visite du Rapporteur Spécial sur le Droit à l'éducation, Monsieur Kishore Singh, 11 janvier 2011

• Visite de la Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement, 16 novembre 2011

• Visite du Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme [Madame] Navi Pillay, mars 2011

En ce qui concerne le respect des droits des détenus, le Sénégal, après avoir ratifié le 18 octobre 2006 le protocole facultatif des Nations unies se rapportant à la torture et autres peines, traitements inhumains ou dégradants, a entendu se conformer à ses obligations internationales. C'est ainsi qu'il vient d'instituer un observatoire national des lieux de privation des libertés. L'observatoire a pour mission de visiter à tout moment les lieux de détention et les centres hospitaliers pour vérifier si les droits des détenus sont respectés.

Recommendation n°33: *Continue cooperation with international human rights institutions and treaty bodies and continue its efforts to spread a culture of human rights and publicize the human rights instruments to which it is a party and build, with the support of OHCHR, the necessary national capacity for the preparation of the periodic reports to treaty bodies* (Recommended by *Egypt*).

IRI: *not implemented*

ONDH response:

Des efforts doivent être fournis notamment au niveau du fonctionnement du Comité sénégalais des droits de l'Homme dans ses relations avec le pouvoir central. Ces derniers devraient échanger sur la situation des droits de l'Homme dans le but d'élaborer des Rapports périodiques améliorés.

Recommendation n°34: *Abrogate article 80 of Criminal Code pertaining to the infringement to the safety of State, which restricts the right to freedom of expression* (Recommended by *France*).

IRI: *partially implemented*

ONDH response:

Il est à noter l'existence du «Code de la Presse», toutefois, son application n'est toujours pas en vigueur. Le décret d'application du «Code de la Presse» doit être signé et publié afin d'assurer une protection effective des acteurs de la presse. Dans le même temps, une cellule appelée CORED (Comité pour l'Observation des Règles d'Éthique et de Déonthologie dans les Médias), où l'ONDH représente la société civile, poursuit le plaidoyer pour la protection des acteurs de presse et le renforcement de la liberté d'expression.

CNDH response:
Pour donner suite à la promesse faite par le Président en 2004 de modifier la loi sur la presse et de supprimer les peines de prison pour les délits de presse, un projet de loi portant code de la presse a été adopté en réunion du Conseil des ministres du jeudi 16 septembre 2010. Le nouveau code consacre notamment la dépénalisation des délits de presse au Sénéga". Il est pour le respect des libertés.

Recommendation n°36: *Expand efforts to ensure universal access to maternal and child health-care services and facilities, in particular in rural and remote areas* (Recommended by *Germany*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°43: *Further invest in achieving the Millennium Development Goals MDGs on maternal health including access to equipment, drugs and supplies. transportation for medical referrals. and partnerships with other medical personnel* (Recommended by the *Holy See*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°78: *Continue efforts to promote women's rights and the right to health, particularly that of children, through enhancing international cooperation in these fields* (Recommended by the *Philippines*).

IRI: *partially implemented*

CNDH response:
En matière de santé maternelle, infantile, le Sénégal a pu procéder à un certains nombre d'actions tendant à une amélioration de la santé des femmes. Ainsi, au cours de ces dernières [années], l'investissement dans le domaine de la santé de manière générale plus spécifiquement dans la santé de la reproduction a permis la réalisation de progrès dans plusieurs domaines tels que reflétés par le diagnostic du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2009-2018 et les recherches menées pour cette composante.

Des résultats encourageants ont été enregistrés selon l' [Enquête Démographique et de Santé (EDS)] IV qui a montré que le taux de mortalité maternelle est passé de 510/100000 NV en 1992 à 401/ 100000 NV en 2005 ; le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 150‰ en 1997 à 121‰ en 2005, le taux de mortalité infantile de 70,1‰ en 1997 à 61‰ en 2005.

Quant à la planification familiale la comparaison des résultats de l'EDS IV avec les enquêtes précédentes montre que la prévalence contraceptive parmi les femmes en union a légèrement augmenté. La proportion d'utilisation est passée de 5% en 1993 (EDSII) à 8% en 1997 (EDSIII) pour atteindre 10,3% en 2005 (EDS IV).

Ces évolutions constatées découlent de la mise en œuvre de plusieurs programmes :

Pour la santé maternelle: l'accent est mis sur la surveillance de la grossesse, l'assistance par du personnel qualifié pendant l'accouchement et la prise en charge des complications obstétricales et néonatales. C'est ainsi que, selon l'EDS IV, la

proportion de femmes enceintes ayant effectué au moins une consultation prénatale auprès d'un personnel de santé qualifié est passée de 82% en 1997 à 87% en 2005 avec un taux d'achèvement (4CPN) de 40%. Au cours de la même période, la proportion de femmes dont l'accouchement s'est déroulé en structure sanitaire est passée de 48% à 62% dont 52% d'accouchement assistés par du personnel qualifié.

Concernant la santé et le développement des adolescents/tes, l'adoption de document de cadre d'interventions appropriées pour la prise en charge des problèmes des adolescents tels que la stratégie nationale en santé et développement des adolescents coordonnée par le Ministère de la santé traduit l'engagement des pouvoirs publics à s'impliquer dans ce secteur. Des recherches opérationnelles sur la santé des adolescents, l'élaboration de curricula de formation, la capacitation de formateurs régionaux et le renforcement de compétences des prestataires au niveau des districts, la prise en charge des adolescents, ont été réalisés. De plus en plus de districts s'efforcent d'aménager des espaces conviviaux pour mieux accueillir les adolescents.

Recommendation n°39: *Increase efforts at eliminating all forms of discrimination against women, including adopting effective measures to implement existing legislation on this subject* (Recommended by *Ghana*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°66: *Undertake immediate measures to deal with the problem of discrimination, facilitate access of women to education and health and fully ensure the protection of women* (Recommended by *Mexico*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°76: *Pursue efforts at eliminating all forms of discrimination against women* (Recommended by *Palestine*).

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°85: *Continue to strengthen awareness-raising campaigns to combat discriminatory practices against women, which still continue despite significant legislative measures that have already been adopted* (Recommended by *South Africa*).

IRI: *partially implemented*

CNDH response:

Il en est ainsi de la loi sur la parité qui est une véritable révolution dans le monde politique sénégalais. Elle est une loi instituant la parité absolue hommes/femmes dans les Assemblées totalement ou partiellement électives. Désormais ce sera 50/50 dans les fonctions électives. Cette nouvelle mesure qui entrera en vigueur à partir des échéances de 2012, précise que «….les listes de candidature sont alternativement composées des personnes des deux sexes….». Aussi, lorsque «…le nombre de membres est impair, la parité s'applique au nombre pair immédiatement inférieur….».

Recommendation n°45: *Provide training on human rights and freedom of the press to the police and armed forces in order to prevent any deterioration in this field* (Recommended by the *Holy See*).

IRI: *not implemented*

ONDH response:
Effectivement, des mesures entreprises dans ce domaine doivent être renforcées pour amener la police et les forces armées à plus de considération pour la personne humaine. À ce niveau, il est à noter la pratique de garde à vue, qui constitue des moments où les présumées victimes peuvent subir certaines violences synonymes de torture (physique et morale). Les personnes en garde à vue doivent être assistées d'un avocat. Cette situation a d'ailleurs été vécue par des journalistes et des défenseurs des droits humains qui ont subi des violences au cours de leur détention et dont la justice tarde jusqu'à maintenant à élucider certains cas.

Recommendation n°50: *Enforce more effectively the implementation of law 99-05, which prohibits Female Genital Mutilation FGM and undertake an awareness-raising campaign* (Recommended by *Ireland*).

IRI: *partially implemented*

ONDH response:
Malgré les mesures prises dans ce domaine pour éliminer ces pratiques, la situation reste préoccupante. À ce propos, des mécanismes de sensibilisation en cours devraient être renforcés, avec une large ouverture sur les organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains pour une pleine compréhension des parents, toujours accrochés aux traditions. L'argumentaire à utiliser devrait mettre l'accent sur les dangers sanitaires et physiques d'une telle pratique.

CNDH response:
Le Sénégal œuvre de plus en plus pour le respect des droits des enfants. En effet, la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) et le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP-2) soulignent le besoin de développer des mécanismes de protection des enfants contre les abus. Ils comprennent des mécanismes préventifs ainsi que de riposte. Il existe déjà un cadre législatif pour la protection des enfants. La convention relative aux droits de l'enfant a été incorporée dans la constitution de 2001. Par ailleurs, il y a un appui de taille au niveau le plus élevé avec la création de la Cellule d'Appui pour la petite Enfance(CAPE), sous l'égide de la présidence. La Direction pour la Protection des Droits de l'enfant (DPDE) au MFSNEFMF est responsable de plusieurs services et programmes opérationnels.

Un autre acquis allant dans ce sens la création du Défenseur des enfants : « la particularité c'est que cette institution sera indépendante de tous les pouvoirs, mais elle pourra s'autosaisir et saisir toutes les réclamations formulées par des enfants comme cela ce passe dans certains pays. C'est donc une avancée très significative dans le cadre de la protection de l'enfance et du coup de la consécration des droits des enfants ».
Néanmoins, il serait prématuré de conclure qu'un système effectif de protection des enfants est déjà installé. La capacité administrative, la coordination inter-agences et le financement gouvernemental sont très limités. Il subsiste de graves défis dans

l'application de la loi, notamment dans le cas des dispositifs légaux qui vont à l'encontre d'attitudes culturelles traditionnelles. La mise en œuvre demeure toujours très dépendantes des bailleurs de fonds et des ONG.

Recommendation n°84: *Review policies aimed at protecting the rights of children, with a view to establishing a juvenile justice system to address violations of children's rights, in particular, discrimination against children affected by HIV-AIDS, disabled children and those born out of wedlock* (Recommended by *South Africa*).

IRI: *not implemented*

ONDH response:
La Convention sur les droits de l'Enfant devrait être mieux appliquée.

CNDH response:
[Voir réponse à la recommandation n°50]

Recommendation n°98: *Continue efforts and take effective measures to overcome the challenge of protecting the rights of vulnerable groups* (Recommended by *Viet Nam*).

IRI: *not implemented*

CNDH response:
Prenons le cas spécifique des prisonniers: les textes relatifs à un observatoire des prisons ont été rédigé depuis longtemps, mais son fonctionnement tarde toujours. La volonté des acteurs publics devrait rendre opérationnelle cette structure pour faire face aux multiples problèmes relevés dans la gestion des établissements pénitentiaires pour hommes et pour femmes et des établissements juridiques pour les enfants.

Methodology

A. First contact

Although the methodology has to consider the specificities of each country, we applied the same procedure for data collection about all States:

1. We contacted both the delegate who represented the State at the UPR and the Permanent Mission to the UN in Geneva or New York;
2. We contacted all NGOs which took part in the process. Whenever NGOs were part of coalitions, each NGO was individually contacted;
3. The National Institution for Human Rights was contacted whenever one existed.

We posted our requests to the States and NHRI, and sent emails to NGOs.

The purpose of the UPR is to discuss issues and share concrete suggestions to improve human rights on the ground. Therefore, stakeholders whose objective is not to improve the human rights situation were not contacted, and those stakeholders' submissions were not taken into account.

However, since the UPR is meant to be a process which aims at sharing best practices among States and stakeholders, we consider positive feedbacks from the latter.

A. Processing the recommendations

The persons we contact are encouraged to use an Excel sheet we provide which includes all recommendations received by the State reviewed.

Each submission is processed, whether the stakeholder has or has not used the Excel sheet. In the latter case, communication is split up among recommendations we think it belongs to. Since such a task opens the way of misinterpretation, we strongly encourage using the Excel sheet.

If the stakeholder does not clearly mention neither the recommendation was "fully implemented" nor "not implemented", UPR Info usually considers the recommendation as "partially implemented", unless the implementation level is obvious.

While we do not mention recommendations which were not addressed, they can be accessed on the follow-up webpage.

B. Implementation Recommendation Index (IRI)

UPR Info developed an index showing the implementation level achieved by the State for the recommendations received at the UPR.

The **Implementation Recommendation Index** (IRI) is an individual recommendation index. Its purpose is to show both disputed and agreed recommendations.

The *IRI* is meant to take into account stakeholders disputing the implementation of a recommendation. Whenever a stakeholder claims nothing has been implemented at all, the index score is noted as 0. At the opposite, whenever a stakeholder claims a recommendation has been fully implemented, the *IRI* score is 1.
An average is calculated to fully reflect the many sources of information. If the State under Review says the recommendation has been fully implemented and a stakeholder says it has been partially implemented, score is 0.75.

Then the score is transformed into an implementation level, according to the table hereafter:

Percentage:	Implementation level:
0 – 0.32	Not implemented
0.33 – 0.65	Partially implemented
0.66 – 1	Fully implemented

Example: On one side, a stakeholder comments on a recommendation requesting the establishment of a National Human Rights Institute (NHRI). On the other side, the State under review claims having partially set up the NHRI. As a result of this, the recommendation will be given an *IRI* score of 0.25, and thus the recommendation is considered as “not implemented”.

Contact

UPR Info
Avenue du Mail 14
CH - 1205 Geneva
Switzerland

Website: http://www.upr-info.org

Phone: + 41 (0) 22 321 77 70
Fax: + 41 (0) 22 321 77 71

General enquiries info@upr-info.org

Follow-up programme followup@upr-info.org

Newsletter "UPR Trax" uprtrax@upr-info.org